



## Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire

Association loi 1901, agréée pour la protection de l'Environnement et reconnue d'intérêt général  
[www.crilan.fr](http://www.crilan.fr) [contact@crilan.fr](mailto:contact@crilan.fr)

### Nucléaire : un décret pour l'accélérer et le simplifier.

**Un affaiblissement délibéré des garanties de sûreté, de transparence et de participation citoyenne au profit d'une logique industrielle.**

**Du 12 juin au 12 juillet**, le Gouvernement a mis en place une consultation de 30 jours sur deux projets de décrets dont un **projet de décret en Conseil d'État visiblement le plus préoccupant** en vue d'accélérer le déploiement en France de petits réacteurs nucléaires et de réacteurs nucléaires innovants. Mais l'étendue est bien plus grande.

L'État déploie des dispositions aux allures d'innocence : un décret pour *accélérer*, pour simplifier. Mais sous les mots lissés et les formules aseptisées, il s'agit de réduire les temps, les droits, les garanties.

**On nous parle de petits réacteurs modulaires (SMR), de progrès, de modernité.** Mais dans l'artifice du langage ce décret englobe tout. Les centrales, bien sûr. Mais aussi les usines où l'on façonne le combustible, ces cathédrales de béton où l'on entasse les déchets pour des siècles.

**Déjà dans le Cotentin la startup Otrera prévoit de fabriquer aux Pieux un modèle de SMR refroidi au sodium liquide réputé dangereux.** Il ne reste plus qu'à connaître le site de construction du démonstrateur .... Otrera vient de lever 17 millions d'euros. EDF et la Région Normandie sont entrés à son capital, l'argent magique ruisselle. Les projets de décrets du Gouvernement ont donc aussi pour ambition de faciliter ce genre d'installation.

**Concrètement les autres évolutions réglementaires proposées portent essentiellement sur des simplifications** relatives aux normes concernant les cessions de matières radioactives aux sociétés privées (arrêté), au régime de responsabilité civile nucléaire qui serait réduit de 90 %, à la sécurisation du financement des charges nucléaires des exploitants, à l'urbanisme et aux recours contentieux (décret).

**Un premier article efface le verbe "Justifier" pour le remplacer par "décrire".** Avant, l'exploitant devait *prouver* que ses déchets, ses rejets, ses risques, s'inscrivaient dans les règles, ce Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. Désormais, il suffira de *raconter*.

**Et puis, il y a les délais. Deux ans.** C'est le délai actuel pendant lesquelles un citoyen, une association, un simple amoureux de la terre pouvait contester, analyser, soupeser les conséquences d'un projet. Deux ans, c'était le souffle de la démocratie, le temps de la raison.

**Six mois**, c'est le nouveau délai pour comprendre, pour s'organiser, pour se battre...

**L'État, lui, se hâte.** On accélère les enquêtes publiques, on réduit les débats, on étouffe les voix dissonantes. Cigéo, ces entrailles de la Meuse où l'on enfouira peut-être un jour des déchets hautement radioactifs provenant de la Hague en est la préfiguration : moins de lumière, moins de temps, moins de regards.

**Et dans l'ombre de ces articles, une question, lancinante : À quel prix ?**

Celui de la sûreté, sans doute. Celui de la transparence, assurément. Celui, aussi où l'on sacrifie l'avenir sur l'autel du présent, où l'on échange des années de vigilance contre quelques mois de gain.

**Pour exprimer son opposition à l'accélération à tout prix des projets nucléaires (SMR, EPR2, Cigéo) et à la réduction de la démocratie environnementale, le CRILAN propose à chacun (e) de s'exprimer sur le site de la consultation publique ouverte jusqu'au 12 juillet au soir.**

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projets-de-decrets-et-d-arrete-reglementaires-a3374.html>